

Convention de location pour la salle « JEUNESSE DE MASTA »

Contrat numéro : 20.. / ..

- Le signataire de la présente convention doit absolument être une personne majeure. Cette exigence est indispensable pour des raisons de responsabilité.
- Les réservations pourront se faire pour autant que les dates de celles-ci ne correspondent pas avec les dates des manifestations prévues par le calendrier de la Jeunesse de Masta.
- Durant la location, tout dégât matériel et corporel causé à des tiers relèvera de la totale responsabilité du locataire. Pour ces raisons, il lui est loisible de contracter une assurance responsabilité civile adéquate.
- Toute dégradation occasionnée par le locataire, à la salle, au mobilier, à la vaisselle ou aux autres matériels sera totalement à la charge de celui-ci.
- Il incombe au locataire de veiller à ce que la manifestation se déroule dans un calme relatif et en respectant le voisinage (exemple : pas de feu d'artifices après 22 heures ni tiré dans les prairies avoisinantes).
- Toute soirée privée exige un panneau le précisant et sera affiché sur la face extérieure de la porte d'entrée.
- Le comité se réserve le droit de visite par un de ses membres à chaque manifestation.
- La cuisine de la salle ne pourra être employée pour la préparation de repas destinés à la vente. Ces repas devront être préparés par des personnes en règle avec les administrations compétentes.
- Le nettoyage et la remise en ordre des salles, cuisines et alentours (parking) incombent au locataire (option service de nettoyage-voir tarif page 3) et se feront endéans les 24 heures. Ce délai peut être prolongé d'une journée si aucune manifestation n'est prévue le lendemain par l'A.S.B.L. Le locataire est responsable de l'évacuation des immondices.
- Pour d'éventuelles préparations, la salle sera également à la disposition du locataire 48 heures avant la manifestation.
- Un acompte de cent cinquante € (150 €) (petite salle) ou deux cents € (200€) (grande salle) ou trois cents € (300€) (2 salles) sera réclamé et fera office de réservation. Sans réception de cet acompte sur le compte bancaire de l'ASBL JEUNESSE DE MASTA dans les 10 jours, la salle sera remise en location. (voir facture en annexe)
- Le prix de la location de la salle est fixé à trois cent cinquante € (350 €) pour la grande salle, et à deux cent cinquante € (250 €) pour la petite salle. La location de l'ensemble s'élève à cinq cent cinquante € (550 €). Ce loyer devra être sur le compte de l'A.S.B.L. au moment de la remise des clés.
- Lors de la remise des clés, une caution de trois cents € (300 €) sera exigée et sera restituée après vérification de l'état des lieux par le responsable.
- Un état des lieux sera effectué avant et après chaque location. S'il s'avérait que la salle n'est pas restituée dans un état de propreté satisfaisant, l'ASBL Jeunesse de Masta recourra d'office à la société de nettoyage qui effectuera la remise en état des lieux. Ces frais supplémentaires seront pris en charge par le locataire. (voir tarif page 3)
- Les frais d'électricité, de gaz (forfait), d'eau et de chauffage seront établis sur base du relevé des compteurs et payés dès réception de la facture définitive.
- Tout approvisionnement en boissons ordinaires se fera auprès de notre brasseur attitré :

SPRL JEAN COLIN ET FILS ; rue des Tanneries, 17 - 4970 Stavelot.

Tél. : 080 / 86.26.31 ou 080 / 86.41.27

- Le présent contrat doit être signé par le locataire au moment de la réservation, un exemplaire sera conservé par le locataire et un par la personne responsable de la location.
- Le désistement après signature du contrat ou le non respect des différentes clauses de ce contrat entraînera la perte de l'acompte à titre de dédommagement.
- Le paiement sera effectué par avance avec le numéro du contrat en communication au versement.

Fait à Masta le

Pour l'A.S.B.L. Jeunesse de Masta, La responsable,

Monique REYNARTZ

Cheneux, 1a

4970 Stavelot

Le Locataire,



Manifestation du :

Concerne :

ASBL JEUNESSE DE MASTA
Masta 13A
4970 STAVELOT

Monsieur.....

R

Assujettie à la TVA
TVA : BE419.401.175

CP V

ING : BE55 3480 9378 7344

FACTURE D'ACOMPTE

Date :

CONTRAT : 2017/ ...

DESCRIPTIF	MONTANT
Acompte location salle du vaut réservation (en référence, indiquer le n° de contrat et la date de la manifestation)	XXX,00 € Sans réception de cet acompte sur le compte bancaire de l'ASBL JEUNESSE DE MASTA dans les 10 jours, la salle sera remise en location.

Avec nos remerciements pour la confiance que vous nous accordez.

POUR INFO & A TITRE INDICATIF

TARIF POUR NETTOYAGE DE LA SALLE SI EFFECTUE PAR LA SOCIETE DE NETTOYAGE (sur demande)

Prix nettoyage grande salle : 220 € HTVA

Ce prix comprend le nettoyage de la salle et toutes ses annexes (WC, coin café, local stockage boissons, etc...), tables débarrassées, rangées et vaisselle faite.

!!! Attention, après une soirée de réveillon du Nouvel An, il sera demandé un supplément de 60 € HTVA!!!.

Prix nettoyage cuisine grande salle : 70 € HTVA

Prix nettoyage petite salle : 137 € HTVA

Mêmes conditions que pour la grande salle.

Prix nettoyage cuisine petite salle : 70 € HTVA

Le nettoyage éventuel de la vaisselle, sera réalisé en régie : 35 € HTVA /heure

(Tarif valable dès 12/2014 par une Société de Nettoyage)